

Le Conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue de l'actuel accord en faveur du Maroc au titre de la LPL et l'évaluation ex post de la première LPL

Communiqué de presse n°15/357

Le 24 juillet 2015

Le 24 juillet 2015, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la deuxième revue des résultats économiques enregistrés par le Maroc dans le cadre d'un programme appuyé par un accord biennal au titre de la ligne de précaution et de liquidité (LPL), et l'évaluation ex post de l'accès exceptionnel lié à l'accord de 2012-14 au titre de la LPL.

L'accord actuellement en vigueur au titre de la LPL a été approuvé en juillet 2014 ([voir communiqué de presse n° 14/368](#)). Le niveau d'accès au titre de cet accord durant la deuxième année équivaut à 3,2351 milliards de DTS (environ 5 milliards de dollars, ou 550 % de la quote-part du Maroc au FMI). Le premier accord de 24 mois en faveur du Maroc au titre de la LPL avait été approuvé le 3 août 2012, avec un niveau d'accès qui équivalait à 700 % de la quote-part.

L'accord au titre de la LPL fournit une assurance contre les risques exogènes. Les autorités marocaines traitent cet accord comme un instrument de précaution, ainsi qu'elles l'avaient fait avec l'accord LPL de 2012-14, et elles n'ont pas l'intention d'effectuer de tirage au titre de l'accord à moins que le Maroc ne soit confronté à un véritable besoin de financement de la balance des paiements provoqué par une forte détérioration de la conjoncture extérieure.

Adoptée en 2011, la [LPL](#) offre des financements pour répondre aux besoins réels ou potentiels de balance des paiements des pays qui mènent de saines politiques économiques. Elle a été conçue pour servir d'assurance ou aider à résoudre les crises, et ce dans un large éventail de situations. En application de la politique du FMI, une évaluation ex post doit être réalisée dans l'année qui suit l'achèvement d'un accord assorti d'un niveau d'accès exceptionnel.

À la suite des délibérations du Conseil d'administration sur le Maroc, M. Min Zhu, Directeur général adjoint du FMI et Président par intérim du Conseil d'administration, a fait la déclaration suivante au sujet de la deuxième revue de l'accord actuellement en vigueur :

«Globalement, les résultats économiques enregistrés par le Maroc ont été solides. Après un ralentissement en 2014, la croissance devrait reprendre en 2015. Les mesures mises en œuvre ont contribué à réduire les vulnérabilités budgétaires et extérieures et d'importants progrès ont été réalisés sur le plan des réformes. Dans une conjoncture qui reste sujette à d'importants risques baissiers, il importera d'entretenir la dynamique pour atténuer les vulnérabilités résiduelles et assurer une croissance plus forte et plus inclusive.

«L'accord conclu au titre de la ligne de précaution et de liquidité (LPL) du FMI, que les autorités continuent de traiter comme dispositif de précaution, a offert une assurance contre les risques exogènes. Le programme reste sur la bonne voie.

«L'évolution de la situation budgétaire est conforme à l'objectif des autorités visant à réduire le déficit à 4,3 % du PIB en 2015. Des progrès se sont poursuivis sur le front de la réforme des subventions et l'appui en faveur des populations les plus vulnérables s'est élargi. La récente adoption d'une nouvelle loi organique de lois de finances vient renforcer le dispositif budgétaire. L'adoption rapide de la réforme des retraites sera essentielle pour assurer la viabilité du système.

«Des progrès ont également été enregistrés dans la mise à niveau du cadre de politique financière, y compris avec le passage aux normes de Bâle III et avec la mise en œuvre de la nouvelle loi bancaire. L'adoption en temps opportun d'une nouvelle loi sur la banque centrale sera une autre étape importante. Les travaux engagés pour avancer vers un régime de change plus flexible et un nouveau dispositif de politique monétaire, en coordination avec les autres politiques macroéconomiques et structurelles, vont dans la bonne direction.

«La situation extérieure du Maroc a continué de s'améliorer grâce à la solide tenue des exportations et au repli des cours du pétrole. Des progrès additionnels en matière de réformes structurelles, y compris pour améliorer le climat des affaires, la gouvernance, la transparence et le marché de l'emploi contribueront à renforcer la compétitivité, la croissance et l'emploi, et à consolider la résilience de l'économie face aux chocs».

S'agissant de l'évaluation ex post du premier accord au titre de la LPL, les administrateurs estiment que cet accord, qui a porté sur la période 2012-14, a offert une assurance temporaire appropriée contre les chocs exogènes et a mis en lumière et signalé la solidité des fondamentaux économiques du Maroc face à d'éventuels besoins de balance des paiements dans une conjoncture extérieure marquée par des risques importants. Ils conviennent que l'accord était conforme aux normes de qualification et aux exigences de la LPL dans le cadre de la politique d'accès exceptionnel, et félicitent les autorités de n'avoir pas effectué de tirages au titre de l'accord en dépit des vents contraires extérieurs qui soufflaient sur l'économie. Les administrateurs conviennent que les politiques mises en œuvre par les autorités ont contribué à atténuer les vulnérabilités budgétaires et extérieures, et que la réforme des subventions est un considérable acquis. Les administrateurs notent que le Maroc devait encore relever un certain nombre de défis à moyen terme à la fin de l'accord compte tenu des risques extérieurs et des vulnérabilités résiduelles.

Rétrospectivement, les administrateurs notent également certains enseignements utiles au regard de la conception et de l'exécution des programmes.